

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, tenue le 25 avril 2023 vers les 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Maxime Trudel, les membres suivants :

Monsieur Christian Amyot, membre du personnel d'encadrement
Madame Christelle Beaulieu, membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans
Monsieur Richard Boyer, membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote
Monsieur Marc Brunelle, membre des directions d'établissement
Monsieur Simon Charlebois, membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
Monsieur Marc Laflamme, membre du personnel enseignant
Monsieur Martin Larouche, membre parent d'un élève - District La Tuque
Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du personnel de soutien
Madame Anne Paradis, membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Monsieur Bryan Perreault, membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
Madame Josianne Ricard, membre parent d'un élève - District Shawinigan-Grand-Mère
Madame Mylène St-Hilaire, membre du personnel professionnel non enseignant
Monsieur Alain Tousignant, membre parent d'un élève - District Mékinac

Messieurs Christian Amyot, Marc Laflamme et Martin Larouche assistent à la rencontre par visioconférence.

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Est aussi présent, Me Jean-François Gamache, directeur des Services du secrétariat général et secrétaire général

La présence de public est constatée. Monsieur Mathias Laurin assiste à la rencontre à titre d'observateur.

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA61 0423 :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Brunelle et résolu par le conseil d'administration que l'ordre du jour décrit au document CA 0423-01 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Résolutions en bloc

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

RÉSOLUTION CA62 0423 :

CONSIDÉRANT que chaque membre présent du conseil d'administration a reçu copie du procès-verbal de la réunion du 21 février 2023 au moins six heures avant le début de la présente séance, le secrétaire général est dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Tousignant et résolu par le conseil d'administration d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de cette réunion inscrit sur le document CA 0423-02.

Adoptée à l'unanimité.

3. Intervention du public

Le président, monsieur Maxime Trudel, offre à monsieur Mathias Laurin l'occasion de prendre la parole. Monsieur Laurin décline l'offre et agit à titre d'observateur.

4. Sujets de la présidence

Aucun sujet.

5. Sujets de la direction générale

5.1 Adoption du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027

RÉSOLUTION CA63 0423 :

CONSIDÉRANT que l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire doit, sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves, approuver un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que le plan d'engagement vers la réussite doit également répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2 de la *Loi sur l'instruction publique* et que sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités du premier alinéa de l'article 459.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que des consultations ont été faites auprès des parents d'élèves et des employés (enseignants, professionnels, soutiens, directions d'établissement, cadres) et que chaque intervenant a eu l'occasion de s'exprimer;

IL EST PROPOSÉ par madame Andrée-Anne L'Heureux et résolu par le conseil d'administration d'approuver le *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* du Centre de services scolaire de l'Énergie tel que décrit au document CA 0423-03 et qui intégrera les éléments obligatoires du ministère de l'Éducation;

QU'il demeure entendu, en conformité avec la loi, qu'une séance publique d'information, à laquelle sera invitée à participer la population, sera tenue ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Suspension des services éducatifs à l'école de la Passerelle pour l'année scolaire 2023-2024

RÉSOLUTION CA64 0423 :

CONSIDÉRANT le nombre d'inscription pour l'année scolaire 2023-2024 à l'école de la Passerelle;

CONSIDÉRANT que le nombre d'inscription est insuffisant, et ce, pour les 3 cycles normalement offerts à l'école de la Passerelle;

CONSIDÉRANT que la qualité des services éducatifs est, de ce fait, compromise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bryan Perreault et résolu par le conseil d'administration d'autoriser la suspension des services éducatifs à l'école de la Passerelle pour l'année scolaire 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

6. Sujets des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

6.1 Calendrier scolaire 2023-2024 - FGA - Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice

RÉSOLUTION CA65 0423 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Centre de services scolaire de l'Énergie établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été faites auprès du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Charlebois et résolu par le conseil d'administration d'adopter le calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale des adultes du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice tel que décrit au document CA 0423-04.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Calendrier scolaire 2023-2024 - FP - Carrefour Formation Mauricie

RÉSOLUTION CA66 0423 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Centre de services scolaire de l'Énergie établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été faites auprès du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bryan Perreault et résolu par le conseil d'administration d'adopter le calendrier scolaire 2023-2024 de la formation professionnelle du Carrefour Formation Mauricie tel que décrit au document CA 0423-05.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Calendriers scolaires 2023-2024 - FP et FGA - École forestière de La Tuque

RÉSOLUTION CA67 0423 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Centre de services scolaire de l'Énergie établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été faites auprès du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration d'adopter les calendriers scolaires 2023-2024 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes de l'École forestière de La Tuque tels que décrits au document CA 0423-06.

Adoptée à l'unanimité.

7. Sujet des Services du secrétariat général

7.1 Adoption du Règlement relatif à la participation à distance aux séances du conseil d'administration

RÉSOLUTION CA68 0423 :

CONSIDÉRANT que l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire peut prévoir, dans les cas et aux conditions qu'il détermine par règlement, que tout membre du conseil d'administration peut participer à une séance du conseil d'administration du centre de services scolaire à l'aide des moyens permettant aux personnes qui participent ou qui assistent à cette séance de communiquer immédiatement entre elles;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont eu l'opportunité de faire part de leurs commentaires à l'égard du projet de *Règlement relatif à la participation à distance aux séances du conseil d'administration*;

CONSIDÉRANT, en référence à la procédure applicable, qu'un avis public préalable à l'adoption d'un règlement a été publié le 1^{er} mars 2023;

CONSIDÉRANT également qu'un projet du règlement a été transmis à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Amyot et résolu par le conseil d'administration d'adopter le *Règlement relatif à la participation à distance aux séances du conseil d'administration* tel que décrit au document CA 0423-07.

Adoptée à l'unanimité.

8. Redditions de comptes

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des redditions de comptes préparées par les services relativement aux décisions prises en vertu du *Règlement de délégation de pouvoirs*.

- Redditions des Services éducatifs;
- Redditions des Services des ressources humaines;
- Redditions des Services des ressources matérielles;
- Redditions des Services des technologies de l'information;
- Reddition des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;
- Reddition de la direction générale.

9. Autres sujets

9.1 Correspondance du comité de parents

Le président, monsieur Maxime Trudel, porte à l'attention des membres du conseil d'administration une correspondance reçue du comité de parents relativement au transport du midi.

9.2 Programme d'études Élagage - DEP 5366 et Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger DEP 5367

Monsieur Denis Lemaire, directeur général, porte à la connaissance des membres du conseil d'administration une correspondance reçue du ministère de l'Éducation relativement aux DEP en élagage et en mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger.

10. Clôture de la réunion

RÉSOLUTION CA69 0423 :

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que soit déclarée close la présente réunion du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, vers les 21 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

